

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le lundi 12 janvier 2026 à 19 h 00, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: madame la conseillère, Joémie Guimond et messieurs les conseillers, Guy Leroux, Maxime Darsigny, Vincent Beauregard, Francis Lacasse, Georges Trépanier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre-Luc Barré, maire.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

### PRÉAMBULE

#### 1. CONSTAT DE CONFORMITÉ

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés à cet avis de convocation ne seront traités lors de la présente séance.

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public de cette séance a été donné le 18 décembre 2025.

Lors de cette séance, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le mode de financement d'une dépense prévue au budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

#### 2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire vérifie le quorum et souhaite la bienvenue.

#### R 2026-01-01 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget pour l'exercice financier 2026
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement N°157 relatif à l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'exercice 2026
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joémie Guimond, appuyé par Francis Lacasse, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

### R 2026-01-02 4. ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour l'exercice financier 2026 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses

CONSIDÉRANT le document explicatif du budget faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Beauregard, appuyé par Georges Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2026 qui prévoit des revenus et des dépenses de 7 632 282\$;

REVENUS	Budget 2025	Budget 2026	Écart \$
Taxes sur la valeur foncière	3 527 443 \$	3 696 521 \$	169 078 \$
Taxes sur une autre base	2 940 413 \$	3 174 524 \$	234 111 \$
Paiement tenant lieu de taxes (Gouvernement)	28 600 \$	37 500 \$	8 900 \$
Transferts (Gouvernement)	273 063 \$	283 555 \$	10 492 \$
Services rendus	176 985 \$	174 650 \$	(2 335) \$
Imposition de droits	87 000 \$	96 000 \$	9 000 \$
Amendes et pénalités	8 000 \$	8 000 \$	- \$
Intérêts	103 050 \$	108 050 \$	5 000 \$
Autres revenus	33 502 \$	53 482 \$	19 980 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>7 178 056 \$</b>	<b>7 632 282 \$</b>	<b>454 226 \$</b>
DÉPENSES	Budget 2025	Budget 2026	Écart \$
Administration générale	929 285 \$	1 006 036 \$	76 751 \$
Sécurité publique	1 019 257 \$	1 063 708 \$	44 451 \$
Transport	1 332 076 \$	1 369 885 \$	37 809 \$
Hygiène du milieu	2 549 073 \$	3 054 145 \$	505 072 \$
Aménagement, urbanisme et développement	95 060 \$	123 663 \$	28 603 \$
Loisirs et culture	752 505 \$	791 728 \$	39 223 \$
Remboursement de la dette (Cap. & int)	918 768 \$	924 108 \$	5 340 \$
Affectations de surplus	(492 293) \$	(802 291) \$	(309 998) \$
Transfert aux activités d'investissement (Immo)	74 325 \$	101 300 \$	26 975 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>7 178 056 \$</b>	<b>7 632 282 \$</b>	<b>454 226 \$</b>

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif du budget sera publié dans le journal municipal diffusé sur le territoire de la municipalité à chaque adresse civique de la municipalité et sur le site web de la municipalité conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

**AM 2026-01-03 5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 157 POUR FIXER LES DIFFÉRENTS TAUX ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE 2026**

Avis de motion est donné par Georges Trépanier, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 157 pour fixer les différents taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice 2026;

Un projet de règlement est déposé séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public pour consultation.

**R 2026-01-04 6. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes ;

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Beauregard, appuyé par Georges Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028;

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION - 2026-2027-2028**

Description des projets	Réalisations	Projets	Projets	Projets	
	2025	2026	2027	2028	Mode de paiement
<b>Service Incendie</b>					
Rénovation et aménagement de la caserne		1 700 000 \$			Aide financière/emprunt
Camion auto-pompe multifonction				1 200 000 \$	Emprunt
Site de pratique partagé			50 000 \$		Fonds roulement
<b>Voirie</b>					
Nouveau véhicule de voirie	116 842 \$				Surplus accumulés non affecté
Achat d'un nouveau véhicule		80 000 \$			Fonds de roulement
Entrepôt voirie		600 000 \$			Surplus accumulé non affecté
Réhabilitation rue Ste-Marie, St-Laurent, St-Fabien Nord			4 525 000 \$		Aide financière/ emprunt
Rang du Bas-de-la-Rivière et rg Double	1 073 835 \$				Aide financière/emprunt
Rang de la Presqu'île et ponceau		1 451 200 \$			Aide financière/emprunt
Travaux réfection ponceaux et routes		1 966 600 \$	900 000 \$	1 034 900 \$	Aide financière/emprunt
Réfection de routes (rg Marie-Anne)		600 000 \$			Emprunt
<b>Usine de filtration</b>					
Mise à niveau automate de contrôle		700 000 \$			Aide financière (TECQ) surplus acc. aqueduc
<b>Aqueduc-Égout</b>					
Génératrice poste principal		200 000 \$			Surplus accumulé/équip./boues
<b>Loisirs</b>					
Tracteur	80 881 \$				Surplus accumulé
Nouvelle surface synthétique/filet protection/clôture/éclairage			460 360 \$		Aide financière/emprunt
	<b>1 271 558 \$</b>	<b>7 297 800 \$</b>	<b>5 935 360 \$</b>	<b>2 234 900 \$</b>	
			<b>Total</b>	<b>15 468 060 \$</b>	

*L'adoption du programme triennal ne garantit pas la réalisation des travaux puisque ceux-ci demeurent généralement soumis à des contraintes, à des autorisations ou à des demandes de subventions.*

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations sera publié dans le journal municipal diffusé sur le territoire de la municipalité à chaque adresse civique de la municipalité et sur le site web de la municipalité conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est convoquée en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget pour l'exercice financier 2026, le mode de financement d'une dépense prévue au budget et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

Aucune question.

## CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### R 2026-01-05 8. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

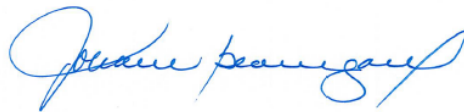
Il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Maxime Darsigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire soit levée à 19h19.

ADOPTÉE



---

Pierre-Luc Barré, maire



---

Johanne Beauregard, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Pierre-Luc Barré, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*



---

Pierre-Luc Barré, maire